

- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE: **90€/mois**

TARIF ACCOMPAGNANT / FAMILLE
MODIFICATION DE DATES SANS FRAIS

Ce package couvre 100% des frais médicaux au 1er euro en cas de maladie inopinée ou d'accident ainsi que le rapatriement des voyageurs, dans le cadre d'une expatriation au Québec.

Le voyageur peut prolonger la couverture via l'application mobile GObyAVA.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

1 À 12 MOIS

RENOUVELABLES

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

LONG SÉJOUR
Expatriation

DESTINATION

CANADA

LIMITE D'ÂGE

AVANT 75 ANS

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- **Conjoint** : l'époux ou l'épouse, le concubin ou la concubine de l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.
- **Enfant** : le jeune de moins de 25 ans à charge fiscalement et vivant sous le même toit que l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.

GARANTIES



TARIFS

COTISATION FORFAITAIRE MENSUELLE PAR PERSONNE

Avec le code **QUEBEC**

Assuré principal	Avant 35 ans	Avant 55 ans	Avant 75 ans
Monde entier	90€	130€	200€
Mon conjoint	Avant 35 ans	Avant 55 ans	Avant 75 ans
Monde entier	80€	120€	180€
Mon enfant	Avant 25 ans		
Monde entier	40€		

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 3.000 € par assuré franchise : 15 € • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € • Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS
TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS		Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000 € • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**